

Initiatives ministérielles

ment une gestion uniforme des océans. La fusion permet de regrouper les principaux éléments de la gestion des océans, soit la marine marchande, les pêches, les sciences de la mer et la protection de l'environnement. Le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière ont uni leurs flottes et, au cours de la guerre du flétan, l'hiver dernier, les navires rouges de la Garde côtière et les navires gris du ministère ont ensemble permis de défendre avec succès les intérêts de notre pays.

Le Canada a pris de nombreuses mesures depuis un an pour protéger toutes nos ressources marines, mais des organisations environnementales, telles que le Fonds mondial pour la nature, le Comité canadien des ressources arctiques et la Fédération canadienne de la nature, demandent depuis longtemps la création de zones marines qui seraient protégées en vertu d'une loi sur les océans. Le gouvernement les a écoutés.

Le projet de loi sur les océans prévoit la création de zones marines où la biodiversité et les espèces menacées d'extinction seront protégées. Ces zones seront de deux ordres. Certaines zones seront aménagées en consultation avec les intéressés et d'autres seront désignées par le ministère des Pêches et des Océans dans les plus brefs délais, afin d'apporter une solution temporaire en cas de crises concernant les ressources.

Le projet de loi sur les océans signale un renouveau du leadership en matière de gestion des océans, renouveau qui aurait dû se faire bien avant. Du milieu de la décennie 1960 au début de la décennie 1980, le Canada a été le chef de file en matière de gestion des océans. Depuis ce temps, notre influence a faibli. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, le gouvernement fédéral a agi de manière que le Canada a perdu son rôle de premier plan à l'égard de la politique mondiale sur les océans. Aujourd'hui, notre gouvernement remet le Canada à l'avant-garde.

• (1235)

Même si le Canada a un intérêt important dans ses océans, il doit en partager la gestion, car ce sont des ressources mondiales et nous devons montrer l'exemple. Le gouvernement sait fort bien que, si le Canada doit de nouveau jouer un rôle de premier plan à l'égard des océans, il faut que la loi sur les océans établisse clairement ce rôle qui nous permettra de mettre en oeuvre la stratégie de gestion des océans. C'est précisément ce que visent le gouvernement et cette mesure législative. Il faut prévoir, sous la direction fédérale du ministère des Pêches et des Océans, et avec la collaboration étroite d'autres ministres et intéressés, tant au niveau fédéral que provincial, des mécanismes pour gérer toutes les ressources marines du Canada. Nous voulons que nos océans soient propres, sûrs, productifs et accessibles.

Le projet de loi sur les océans est un élément important de l'engagement du gouvernement à l'égard d'une nouvelle stratégie de gestion des océans. L'élaboration et la mise en oeuvre de cette stratégie exigeront les efforts de bien des gens partout au Canada. Le processus sera continu. Le gouvernement s'est engagé et il est maintenant prêt à élaborer une stratégie de gestion des océans. La Loi sur les océans est un engagement envers tous les Canadiens et envers toute la communauté mondiale.

J'invite les députés à se joindre à moi et à se prononcer en faveur de cette mesure législative très importante.

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a mentionné la députée de Dauphin—Swan River, nos océans sont des ressources mondiales que se partagent tous les pays. Les Canadiens qui suivent le débat d'aujourd'hui ne savent peut-être pas que 80 p. 100 de la population mondiale vit dans des régions côtières bordées par les océans. Les océans sont un élément essentiel et crucial à la survie non seulement des Canadiens, mais du monde entier. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à confirmer la souveraineté du Canada sur de nouveaux grands espaces maritimes et les ressources au large de nos côtes.

En août dernier, à New York, les participants à la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs en sont arrivés à un consensus sur une nouvelle convention des Nations Unies sur la pêche en haute mer. Une fois en vigueur, cette convention garantira une protection permanente aux stocks de poissons des Grands Bancs de Terre-Neuve qui chevauchent la zone économique. Il s'agit d'un grand pas dans la bonne direction. La convention est tout à fait compatible avec notre Loi sur les océans. Elle assure une protection accrue à certaines des ressources halieutiques les plus importantes du Canada, comme les stocks jadis impressionnants de morue et de flet des Grands Bancs.

La Loi sur les océans est importante, parce qu'elle protège les ressources à l'intérieur de la zone de 200 milles, mais la nouvelle convention de l'ONU est cruciale, parce qu'elle garantit à ces ressources une protection permanente à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Les pêcheurs qui travaillent en haute mer ont une immense capacité de capture. Les pays du monde entier ont souvent été incapables de restreindre la pêche, ce qui a entraîné une surpêche destructrice, l'épuisement des ressources, de la détresse humaine et des conflits entre les États.

Avant la nouvelle convention de l'ONU, on craignait que l'accroissement de la capacité de capture ravage les ressources avant que la communauté internationale se dote des outils juridiques nécessaires pour empêcher une telle catastrophe. Cependant, le Canada a pris les devants, en adoptant le projet de loi C-29 visant à protéger les stocks chevauchants jusqu'à ce que des mesures internationales efficaces soient prises.

Pour combler les lacunes du droit international et contrôler la pêche en haute mer avant qu'il ne soit trop tard, il fallait que les États côtiers de même que les États pratiquant la pêche loin de leur territoire fassent leur part. Tous les États participant à la conférence des Nations Unies devaient situer la question dans son contexte international.

Dans tous les océans du monde entier, certaines mesures de conservation des stocks chevauchants se sont soldées par des échecs. On continuera d'essayer des échecs tant que le cadre légal international ne sera pas tout à fait en place. La Convention sur le droit de la mer se fonde sur des bases solides, mais n'est pas, à elle seule, suffisante. C'est ce qu'a reconnu l'Assemblée générale des Nations Unies, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, lorsqu'elle a convoqué la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants.